

## La rente de WILLEMSE FRANCE

Vous recevez un rappel de **WILLEMSE FRANCE** : « *Félicitations. Votre dossier client est gagnant. C'est bien à vous que nous devons payer une rente de 250 € par mois pendant 12 mois !* »

**WILLEMSE FRANCE** pousse le souci du détail à vous demander à quelle date vous souhaitez percevoir cette rente : le 1<sup>er</sup> ou le 15 de chaque mois ?

En fait, vous avez lu aisément ces promesses publicitaires imprimées en noir sur un fond blanc. Vous n'avez certainement pas remarqué la formulation restrictive, imprimée en blanc sur un fond bleu : « *Conformément au règlement, si vous êtes le gagnant du premier prix, nous pourrions alors déclarer.* » De plus, la police des caractères est, bien évidemment, plus réduite.

La direction marketing de **WILLEMSE FRANCE** n'a toujours pas compris qu'un client déçu par une promesse publicitaire non tenue ne commanderait plus. Effectivement, le gain de 3 000 € sera attribué à un seul gagnant et tous les autres participants recevront un bon d'achat de 7,50 €, sachant que les frais de port s'élèvent déjà à 6,40 €.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79305 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)